

Postulat

No 370

Encourager les producteurs d'électricité renouvelable

Vu les objectifs de la nouvelle version du modèle de prescriptions énergétiques des cantons ratifié par la conférence des directeurs de l'énergie (MoPEC) en début d'année 2015 qui visent entre autres à encourager les énergies renouvelables.

Vu l'adoption par le Parlement jurassien, le 18 novembre 2015, de la loi sur l'énergie (LEN) qui induit le développement des énergies renouvelables.

Vu le programme de législature 2016-2020 du Gouvernement jurassien qui mentionne que le canton du Jura mènera une politique énergétique axée sur les énergies renouvelables et visant à assurer son autonomie.

Vu la nécessité de répondre aux importants défis qui attendent le canton dans les années à venir, y compris des modes de financement et de soutien à la transition énergétique.

Vu la banderille plantée dans l'échine des petits producteurs d'électricité photovoltaïque par la baisse de 63% de la rétribution de courant vert qui passe de 11 à 4 centimes le kWh.

Nous demandons au Gouvernement jurassien d'étudier la possibilité de l'introduction d'une contribution pour l'utilisation du territoire jurassien pour le transport ou l'acheminement de l'électricité non renouvelable et d'allouer les montants perçus à l'indemnisation des producteurs d'électricité renouvelable.

Delémont, le 23.11.2016

Pour le Groupe PDC, Raoul Jaeggi,

